



UNAN-33

Présidente : Mireille DENECHAUD

Adresse Postale : 42 Chemin Entre Les Lagunes

33610 CESTAS

Mail : unan33@aol.com

Tel : 05 57 83 57 33

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'UNAN-33 N° 75 FEVRIER 2010

Après la création du PARC NATUREL MARIN de Mer d'Iroise et avant celle du Bassin d'Arcachon, l'UNAN-33, a réuni le 29 janvier 2010 au Centre Nautique Pierre Mallet à ARCACHON, les Présidents d'associations pour leur apporter des informations sur le Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde –Pertuis Charentais » et l'implication de l'UNAN-33 dans la mission d'étude pour la mise en place de **ce PNM (Parc Naturel Marin)**, qui s'étend sur une bande littorale du Verdon aux Sables d'Olonne, et dans l'Estuaire de la Gironde

-

Ont participé à cette réunion :

- Philippe Grand, Président UNAN-Charentes Maritimes,
- Guillaume Paquignon , représentant F Colas, chef de la mission du PNM,
- Eric Mevelec , Directeur Départemental des Affaires Maritimes (DDTM)
- Un représentant de M. Y Foulon ,maire d'Arcachon

M. Gauci, Sous-Préfet d'Arcachon retardé, s'est excusé, et interviendra très prochainement

Les sujets abordés ayant une incidence directe sur la vie de l'activité plaisancière sur le Bassin, l'assistance était nombreuse et composée en particulier :

- de présidents d'associations de navigateurs, de pêcheurs de loisir, de sports nautiques (voile, kyte, plongée etc...)
- et de professionnels de l'industrie nautique et de la pêche.

La Présidente de l'UNAN-33 Mireille Denechaud expose le déroulement de cette présentation :

- 1/ comment se situe le PNM dans le champ d'interventions de **l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)**,
- 2/comment se situe la mission d'études dans la chronologie de création du PNM,
- 3/quelles sont l'importance et la pertinence des Groupes de Travail (GT) au sein de cette mission, avec en exemple, exposé par P. Grand, le GT « Plaisance » dans la zone Pertuis-Estuaire,

1/ Mireille Denechaud rappelle que la France intervient dans des conventions internationales concernant les sites marins. Toutefois, les Aires Marines Protégées (AMP) sont encore peu nombreuses et la France a créé l'Agence (AAMP) par une loi du 14 04 2006, avec pour objectif que 20% des zones en espace marin, sous juridiction française soit convertie en AMP d'ici 2020

La création d'AMP prend en compte 3 axes de réflexions :

- les écosystèmes (nourriceries, frayères...),
- le patrimoine naturel (mammifères marins, tortues...)
- les usages (patrimoine culturel, pêche professionnelle, plaisance.....)

Différents outils juridiques peuvent être utilisés au titre d'AMP , déterminant diverses catégories d'AMP, ex : site Natura 2000, PNM (parc naturel marin), Parc National, domaine public maritime du conservatoire du littoral etc...

Le PNM de mer d'Iroise créé le 28 09 2007 fut le 1^{er} du genre, 10 PNM doivent être mis en place d'ici 2012

Suivant le code de l'environnement des parcs naturels marins peuvent être créés pour contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin.

La création du PNM est faite par décret pris après enquête publique. Trois points doivent figurer dans le décret :

- les limites du parc,
- la composition de son conseil de gestion ,
- les orientations de parc

2/ Concernant l'Estuaire de la Gironde-Pertuis

En première étape **une mission d'étude** a été mise en place par arrêté du MEEDDAT (20 06 2008) et confiée aux Préfets.

Pour cette zone, 4 agents de l'AAMP ont été mis en place à Rochefort.

Outre leur rôle d'analyses économiques , patrimoniales , culturelles ils ont en charge la conduite de 4 groupes de travail. Parmi ceux-ci 2 arrivent à terme et concernent

- « patrimoines et ressources »
- « usages et développement durable »

L'étude sur le mode de gouvernance et le périmètre du PNM se dérouleront en 2010, avec la préparation de l'enquête publique. Cette enquête réalisée en 2011 se soldera par un éventuel décret de création

3/ INTERVENTION DE P. GRAND

Philippe Grand présente le travail du groupe « usage-plaisance »

Quelques chiffres importants à retenir :

- au niveau économique , en France, la Plaisance représente 45000 emplois directs et un CA de 5 milliards d'€.

Pour sa part la Charente Maritime en détient 10%

La répartition de la flotte en Charentes Maritimes fait apparaître 73% de moteurs et 27 % de voiliers ;70% sont inférieurs à 6m.

Sur le total de navires immatriculés 58% sont « actifs » dont 63% inférieurs à 6m

Dans les ports, 70% des anneaux sont attribués aux moins de 8m

Le flux de croisières s'établit majoritairement entre l'Ile d'Oléron et la Trinité. Ce bassin permet en effet l'évolution de tout type de navigation. Le port des Minimes est le plus grand d'Europe avec 3600 anneaux. Le Grand Pavois et des manifestations sportives internationales y prennent place.

Rappel important concernant l'environnement :

80% des pollutions sont d'origine terrestres , 11 % sont liées aux activités maritimes dont moins de 1% au nautisme

En conclusion, Philippe GRAND affirme que :

- *les plaisanciers ne sont pas des nantis,*
 - *ne sont pas des pollueurs*
 - *les budgets des ports sont financés par les seuls plaisanciers*
 - *le souci de l'environnement est au cœur des plaisanciers qui ont déjà adopté un comportement « développement durable »*
- Il rappelle que le « code des bonnes pratiques » édité par l'UNAN consacre un chapitre entier au respect de l'environnement*

INTERVENTION DE M. MEVELEC

Mr Mevelec apporte la couleur « Bassin d'Arcachon » à cette présentation :

Le PNM se situe dans une logique de développement durable prenant en compte ce qui existe déjà. Dès la mise en place de la mission d'étude « la gouvernance » apparaît.

Il faudra en limiter le nombre de participants pour atteindre une représentation équilibrée et cohérente. On est dans une logique participative, les préfets Terre-Mer arbitreront.

A Arcachon , des bases existent : le SMVM, le SCOT.

Les groupes de travail constitués , doivent continuer à travailler sachant que l'ensemble du Bassin sera dans une zone unique de gestion

Les postes de gestion seront pourvus sur des sujets précis sachant que l'aménagement de la zone de façon durable vaut bien les moyens financiers mis en jeu

QUESTIONS-REponses DES PARTICIPANTS

Les questions des participants ont révélé l'inquiétude et la défiance des navigateurs quant à la mise en place d'un nouveau système lourd, coûteux dont les élus locaux peuvent ne pas avoir le contrôle.